



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n°9 du 27 JANVIER 2020

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....4

Pôle d'Appui Territorial - Mission de coordination du contentieux des politiques publiques.....4

- Arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 accordant délégation de signature à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques.....4

CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL.....6

Secrétariat de Directions.....6

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....6
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relatives aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.....7
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux aménagements de cellule.....8
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'appel des autorités dans le cas d'un incident grave.....9
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale.....9
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux autorisations de visite autres que celle des familles.....10
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à des autorisations de mouvements d'argent.....10
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la Commission Pluridisciplinaire Unique.....10
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone.....11
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux cours par correspondance et à la présentation à des examens dans l'établissement.....11
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégionale.....12
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue.....12
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 19 octobre 2019 relative à la délivrance, suspension, annulation des permis de visite.....12
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à une demande d'investigation corporelle interne.....13
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.....13
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'engagement des poursuites disciplinaires.....14
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue.....14
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitentiaire.....14
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux retenues au profit du trésor public.....15
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux retenues au profit du trésor public.....15
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte : aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues, à l'utilisation de moyens de contrainte.....16
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au placement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement.....17
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au placement en cellule de protection d'urgence.....17

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la présidence de la commission de discipline.....	18
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la prise en charge d'objets ou bijoux appartenant à un détenu.....	18
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues.....	18
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent.....	19
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitentiaire.....	19
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur de l'établissement.....	20
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie.....	20
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la suspension à titre préventive d'une activité ou formation professionnelle rémunérée.....	20
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....	21
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations.....	21
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable, au régisseur des comptes nominatifs.....	22
- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir.....	22

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE D'APPUI TERRITORIAL - MISSION DE COORDINATION DU CONTENTIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 accordant délégation de signature à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial
Mission de coordination du contentieux
des politiques publiques

**Arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean-Pierre NELLO,
directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques**

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi de finances 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative aux créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale modifiée par décret n° 2004-40 du 9 janvier 2004 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 20 mars 2017 ;

VU l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 28 juillet 2017 portant nomination de M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de 1^{ère} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais, à l'effet de décider de l'utilisation des crédits imputés sur les programmes suivants :

Mission "Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"

n° 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Mission "Economie"

134 : Développement des entreprises et de l'emploi

Mission "Ecologie, développement et aménagement durables"

n° 181 « Prévention des risques »

Mission "Gestion des finances publiques et des ressources humaines"

Mission "Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat"

n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat"

Mission "Direction de l'action du gouvernement"

n° 354 "Administration territoriale de l'État"

Délégation est également donnée à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais, à l'effet de vérifier et de constater l'exécution du service fait pour les engagements juridiques correspondants.

ARTICLE 2 : Demeurent réservés à la signature du Préfet quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les décisions de passer outre,
- les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 : Délégation est également donnée à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais, pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances sur l'Etat ainsi que pour relever de la prescription ces mêmes créanciers sous réserve d'avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés.

En cas d'avis non conforme du comptable, le préfet reste seul compétent.

ARTICLE 4 : Délégation est également donnée à M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais, pour signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés de l'Etat dans le cadre des budgets opérationnels de programme découlant de ses missions. Pour les cas d'absence ou d'empêchement et en application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, il peut subdéléguer sa signature à ses subordonnés. Sa signature est accréditée auprès du comptable public.

ARTICLE 5 : M. Jean-Pierre NELLO, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais, peut sous sa responsabilité, en tant que responsable d'unités opérationnelles, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, à l'effet de signer toutes les décisions concernant les matières énumérées aux articles 1, 3 et 4.

Il définira à cet effet, par arrêté pris en mon nom, la liste de ses collaborateurs habilités à signer les actes, à sa place.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable public.

Une copie de cette décision ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet du Pas-de-Calais.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARRAS, le 27 JAN. 2020
Pour le préfet
le secrétaire général



Alain CASTANIER

CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL

SECRETARIAT DE DIRECTIONS

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
monsieur Robert LEDOUX, major, responsable Infra-Sécurité

madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux aménagements de cellule

Vu l'article R57-6-18 annexe article 46 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Robert LEDOUX, major
monsieur Saïd AIT AHMED, major
monsieur Christophe DUFOR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Jonathane MASSE, 1er surveillant
monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST, 1ère surveillante
madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
madame Anne DELMET, 1ère surveillante
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la destination à donner aux aménagements de cellule fait par une personne détenue au moment de son départ.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020

Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'appel des autorités dans le cas d'un incident grave

Vu les articles D266 et D267 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence d'officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence d'officier

Pour la conduite de la procédure relative à l'appel des autorités préfectorales, de police et de gendarmerie dans le cadre d'un incident grave en détention, d'une attaque ou menace venant de l'extérieur ne permettant pas un maintien de l'ordre et de la sécurité par le seul personnel de surveillance ; de l'ordre expresse, dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définis (cas déterminés aux articles R57-7-83 et R57-7-84 du CPP) d'armer les agents en service dans les locaux de détention.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,
Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- madame Céline BERTRAND, officier
- madame Virginie DELOFFRE, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Abel DELACRESSONNIERE, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Robert LEDOUX, major
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Jonathane MASSE, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- madame Caroline VAST, 1ère surveillante
- madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante

monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
madame Anne DELMET, 1ère surveillante
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour recourir, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité aux armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP).

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux autorisations de visite autres que celle des familles

Vu les articles R57-6-16, D473, R57-6-24, D277, R57-6-5, D439-4 et D446 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de visiter le centre pénitentiaire, aux autorisations pour les ministres du culte extérieurs de célébrer offices ou prêches, aux autorisations données aux personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues, à la suspension provisoire, en cas d'urgence, d'un mandataire agréé, à la suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence pour des motifs graves, aux délivrances de permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux listés dans l'article R57-6-5 à l'alinéa 1.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à des autorisations de mouvements d'argent

Vu les articles D330, R57-6-18 annexe aux articles 14 dernier alinéa et 30 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à des autorisations de mouvements d'argent, concernant les condamnés pour opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif, pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille une somme figurant sur leur part disponible, pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent retirée de la part disponible, pour une personne détenue de percevoir des subsides de personnes non titulaires de permis de visite ou de recevoir des mandats à titre exception en lien avec une dépense.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la Commission Pluridisciplinaire Unique.

Vu l'article D90 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté du désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, officier
madame Céline BERTRAND, officier
madame Virginie DELOFFRE, officier
madame Georgette TONYE MAKON, officier
monsieur Karim BOUVIER, officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, officier
monsieur Frédéric MIGEON, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la présidence, la composition et la convocation de la Commission Pluridisciplinaire Unique.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone

Vu les articles R57-8-19 et R57-8-23 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée et sa notification à la personne détenue, aux autorisations, refus, suspension ou retrait, pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine, de téléphoner.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux cours par correspondance et à la présentation à des examens dans l'établissement

Vu les articles D436-2 et D436-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'Éducation Nationale ou de refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégionale

Vu l'article D258 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande au directeur interrégional relevant de sa compétence ou, du fait de l'urgence, d'une décision relevant normalement du bloc de compétence de ce dernier, à charge pour le chef d'établissement ou son représentant de l'en informer sans délai et si possible téléphoniquement.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue

Vu l'article D154 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la délivrance à toute autorité habilitée par la loi ou les règlements de tout extrait ou copie certifiée conforme de toute pièce qui se trouve en possession de l'établissement pénitentiaire, de légaliser la signature d'une personne détenue en sa présence pour la gestion de ses affaires privées.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 19 octobre 2019 relative à la délivrance, suspension, annulation des permis de visite

Vu les articles R57-8-10, R57-8-11 et R57-6-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, commandant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure relative à la délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés au refus temporaire d'usage d'un permis de visite dans des circonstances exceptionnelles, ou de délivrance de permis de communiquer aux avocats pour les condamnés dans les autres cas que ceux définis dans les articles 712-6, 712-7 et 712-8 du CPP.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à une demande d'investigation corporelle interne

Vu l'article R57-7-82 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, officier
madame Céline BERTRAND, officier
madame Virginie DELOFFRE, officier
madame Georgette TONYE MAKON, officier
monsieur Karim BOUVIER, officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, officier
monsieur Frédéric MIGEON, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande d'investigation corporelle interne adressée au Procureur de la République près le TGI de Béthune dans le cadre de recherche de produits ou matériels illicites.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.

Vu l'article D446 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'engagement des poursuites disciplinaires

Vu l'article R57-7-15 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUHNA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Véronique JENNEQUIN, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'engagement des poursuites disciplinaires concernant les personnes détenues.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue

Vu les articles R57-7-62, R57-7-64, R57-7-65, R57-7-66, R57-7-70, R57-7-72 et R57-7-76 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement à l'isolement avec urgence ou sans urgence, de levée d'isolement, de première prolongation ou de proposition de prolongation avec rapport circonstancié, d'autorisation d'une personne détenue à participer avec d'autres à des activités communes sur le quartier d'isolement.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitentiaire

Vu l'article R57-6-24 alinéa 5 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire

madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Robert LEDOUX, major
monsieur Saïd AIT AHMED, major
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Jonathane MASSE, 1er surveillant
monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
madame Caroline VAST, 1ère surveillante
madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
madame Anne DELMET, 1ère surveillante
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant au centre pénitentiaire.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux retenues au profit du trésor public

Vu l'article D.332 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour prononcer les retenues de valeurs pécuniaires en réparation de dommages matériels causés en détention.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux retenues au profit du trésor public

Vu l'article D.332 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour prononcer les retenues de valeurs pécuniaires en réparation de dommages matériels causés en détention.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte : aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues, à l'utilisation de moyens de contrainte

Vu l'article R57-6-24 alinéas 2, 3, et 4 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, officier
monsieur Karim BOUVIER, officier
madame Céline BERTRAND, officier
madame Virginie DELOFFRE, officier
madame Georgette TONYE MAKON, officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, officier
monsieur Frédéric MIGEON, officier
monsieur Robert LEDOUX, major
monsieur Saïd AIT AHMED, major
monsieur Christophe DUFOR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Jonathane MASSE, 1er surveillant
monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST, 1ère surveillante
monsieur Saïd AIT AHMED, 1er surveillant
madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
madame Anne DELMET, 1ère surveillante
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues et à l'utilisation de moyens de contrainte

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020

Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au placement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil
Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, officier DRLP
monsieur Karim BOUVIER, officier DRLP
madame Céline BERTRAND, officier
madame Virginie DELOFFRE, officier
madame Georgette TONYE MAKON, officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, officier
monsieur Frédéric MIGEON, officier
monsieur Robert LEDOUX, major responsable infrastructure/sécurité
madame Anne DELMET, 1ère surveillante, responsable BGD
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Gilles BERNARD, 1er surveillant
monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST, 1ère surveillante
monsieur Saïd AIT AHMED, major
madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et le placement préventif en cellule disciplinaire, de confinement provisoire.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au placement en cellule de protection d'urgence

Vu le plan d'action de la Garde des Sceaux de prévention du suicide des personnes détenues dans sa note en date du 15 juin 2009,

Vu la note DAP du 30 novembre 2010 sur les dotations de première urgence (DPU) et les cellules de protection d'urgence (CproU),

Vu le Guide Méthodologique Santé – Justice V.3 contenu dans la circulaire interministérielle du 30 octobre 2012,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil,

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe

madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
madame Céline BERTRAND, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
madame Georgette TONYE-MAKON, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement en cellule de protection d'urgence d'une personne détenue du centre pénitentiaire en crise suicidaire pour un délai maximum de 24 heures, en informant sans délai l'Unité de Soins ou le Centre 15.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la présidence de la commission de discipline

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention

pour la conduite de la procédure et la présidence de la commission de discipline.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la prise en charge d'objets ou bijoux appartenant à un détenu

Vu l'article R57-6-18 annexe art.24 paragraphe III du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au refus de prise en charge d'objets ou bijoux en raison de leur prix ou de leur volume ou à l'autorisation de remise à un tiers d'objets appartenant à un détenu et ne pouvant être joints à son transfert

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues

Vu l'article R57-6-18 en annexe article 34 du Code de procédure pénale,
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions à intervenir en cas de recours gracieux de requête ou de plainte administrative des personnes détenues.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent

Vu l'article D331 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret d'épargne.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitentiaire

Vu les articles D147-30-47 et D124 al.2 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au retrait en urgence d'une mesure de placement sous surveillance électronique en la motivant et en procédant à la réintégration du condamné ou plus généralement la réintégration d'un détenu se trouvant à l'extérieur de l'enceinte du centre pénitentiaire.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur de l'établissement

Vu l'article D122 et D432-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la fixation des sommes détenues par les personnes admises au régime de la semi liberté, bénéficiant d'une mesure de placement extérieur ou d'une permission de sortie autorisées par le chef d'établissement, à l'autorisation qui est faite à un détenu de pouvoir travailler pour son propre compte ou pour une association.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité pour sortir de l'armement ou du matériel de sécurité pour une intervention dans le chemin de ronde si les armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP) paraissent insuffisantes au traitement de l'incident.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020

Le directeur

Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à la suspension à titre préventive d'une activité ou formation professionnelle rémunérée

Vu l'article R57-7-22 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire

monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Robert LEDOUX, major
monsieur Saïd AIT AHMED, major
monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
monsieur Eric KOBRZYNSKI, 1er surveillant
monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
monsieur Jonathane MASSE, 1er surveillant
monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
madame Caroline VAST, 1ère surveillante
madame Isabelle WOSIAK, 1ère surveillante
monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
madame Anne DELMET, 1ère surveillante
madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la suspension à titre préventif d'une activité professionnelle ou d'une formation professionnelle lorsqu'une faute est commise pendant ou à l'occasion de cette activité nécessitant le retrait de la personne détenue pour y mettre fin ou faire cesser le trouble qui en découle.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable

Vu les articles D388, D389, D390 et D390-1 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure relative aux suspensions provisoires d'habilitation de personnels hospitaliers autre que praticien hospitalier temps plein, d'autorisations d'accès de personnels hospitaliers sur proposition du Directeur du Centre Hospitalier concerné par le protocole cité dans l'article R.6112-16 du CSP en cas d'absence ou empêchement de personnel habilité, aux autorisations d'accès pour les personnes des collectivités territoriales ou d'associations intervenant pour des actions de prévention et éducation pour la santé ou aux personnels de structures spécialisées de soins et de prévention en addictologie pour la prise en charge des personnes détenues dépendantes de produits illicites ou pas.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations

Vu les articles D388, D389, D390 et D390-1 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure relative aux suspensions provisoires d'habilitation de personnels hospitaliers autre que praticien hospitalier temps plein, d'autorisations d'accès de personnels hospitaliers sur proposition du Directeur du Centre Hospitalier concerné par le protocole cité dans l'article R.6112-16 du CSP en cas d'absence ou empêchement de personnel habilité, aux autorisations d'accès pour les personnes des collectivités territoriales ou d'associations intervenant pour des actions de prévention et éducation pour la santé ou aux personnels de structures spécialisées de soins et de prévention en addictologie pour la prise en charge des personnes détenues dépendantes de produits illicites ou pas.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'accès à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable, au régisseur des comptes nominatifs

Vu l'article D.332-1 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour transmettre au régisseur des comptes nominatifs (qui procède au versement au Trésor Public) les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière des personnes détenues, acquises ou introduites irrégulièrement.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET

- Délégation de compétence en date du 21 janvier 2020 qui annule et remplace celle du 09 octobre 2019 relative à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir

Vu l'article R57-8-12 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
madame Marie BLIN, directrice adjointe
madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
madame Céline BERTRAND, lieutenant pénitentiaire
madame Virginie DELOFFRE, lieutenant pénitentiaire
madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant pénitentiaire
monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Fait à Vendin-le-Vieil le 21 janvier 2020
Le directeur
Signé Vincent VERNET